

# CONTRAT D'OCCUPATION D'ÉTUDIANT

## Entre l'employeur :

Nom et prénom : EVRARD Florian

agissant en qualité de représentant légal ayant le pouvoir d'engager :

Personne morale / personne physique / organisation sans personnalité juridique : EFLC (dénomination et forme juridique)

Domicile ou siège social : Rue de Pondire, 7 à 5590 Ciney

Numéro d'identification à la Banque Carrefour des entreprises : 0756545857

## Et le travailleur :

Nom et prénom : CULEM Elsa

Né à Namur, le 17 / 07 / 2006

Domicile : Emptinal, 26 à 5590, Ciney, Belgique

## Il est convenu ce qui suit :

### 1. Engagement

Le présent contrat prend cours le 19/05/2025 pour se terminer le 29/08/2025.

L'employeur engage l'étudiant en qualité d'ouvrier / employé<sup>1</sup> en vue d'effectuer les travaux suivants :

/

Celles-ci correspondent à la catégorie<sup>2</sup> étudiant dans la classification professionnelle établie par la commission paritaire dont relève l'entreprise, soit (en attente de la réponse de l'ucm)

### 2. Essai

Le présent contrat est conclu avec une clause d'essai pour une période de 3 jours.

### 3. Durée des prestations<sup>3</sup>

La durée du travail hebdomadaire est fixée à 38.00 heures.

Le travailleur est occupé :

- avec un horaire fixe (voir A)  
 avec un horaire variable (voir B)

1 Biffer la mention inutile.

2 Pour les travailleurs du secteur de l'HORECA, il convient également de renseigner la fonction de référence.

3 La durée minimale de chaque prestation est de 3 heures. Il n'y a pas de durée hebdomadaire minimale des prestations.